

Termes de références Audit Financier pour le projet :
**« AGROECOLOGIE POUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ET L'ADAPTATION
AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST – PHASE 3 -
(PASAAO-III) »**

Généralités :

Entité : « TERRE & HUMANISME »

Objet : Audit du Projet : « Agroécologie pour la souveraineté alimentaire et l'adaptation aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest – Phase 3 – (PASAAO III) »

Période à auditer : 01/03/2023 au 28/02/2026 (3 ans)

Date limite de dépôts des offres : 26/03/2024

Date estimée de démarrage : 1^{ère} quinzaine de mai 2024 (réunion de cadrage)

Lieux de l'audit : France, en présentiel à Lablachère (Ardèche) ou à distance

Table des matières

I.	Avant-propos	3
II.	Description du projet.....	3
III.	Objectif de l'audit.....	5
IV.	Organisation de l'audit	5
	IV1. Méthodologie et approche de l'audit	5
V.	Déroulement et Etendue de l'audit.....	6
	V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur.....	6
	V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier	6
VI.	Rapports à fournir	7
VII.	Documents de référence.....	7
VIII.	Proposition technique et financière.....	8
IX.	Traitements des applications	8
	IX.1 Evaluation des applications	8
	IX.2 Budget	9
X.	Envoi des offres	9
XI.	Annexes	10
	X.1 Budget du Projet.....	10
	X.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement	12
	X.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social	20

I. Avant-propos

Depuis 1994, Terre & Humanisme partage, transmet et soutient l'agroécologie vers tous les publics, pour accompagner la transition vers un modèle agricole écologique, humain et solidaire inspiré de Pierre Rabhi. Parce que l'agroécologie se cultive ensemble pour réussir la transition, Terre & Humanisme s'adresse aux particuliers comme aux professionnels, en France et à l'international.

L'association œuvre selon 3 axes complémentaires : la sensibilisation (partage de connaissances, initiation), la formation (transmission, pédagogie), et l'accompagnement de projets (soutien, appui, coordination de réseaux et partenaires). Elle mobilise une équipe d'une vingtaine de salariés, douze administrateurs, et s'appuie sur un solide réseau de partenaires et d'animateurs en agroécologie.

II. Description du projet

Pour lutter contre les changements climatiques et garantir la résilience sociale, alimentaire et économique du sahel, T&H et ses partenaires du Burkina Faso et du Togo soutiennent la transition agroécologique des paysan.ne.s. Les résultats positifs des deux phases précédentes motivent la réalisation d'un dernier triennal portant plus spécifiquement sur l'autonomisation et la professionnalisation des partenaires locaux du Burkina Faso, la montée en compétence de 2 réseaux nationaux : le RBIA au Burkina Faso et le RéNAAT au Togo et le soutien aux dynamiques de diffusion de l'agroécologie dans la sous-région par les échanges entre pairs acteurs et la capitalisation d'expériences.

Ce projet bénéficiera aux 3 partenaires historiques de T&H AIDMR, APAD, BNA et un réseau national le RBIA au Burkina Faso (sur 13 mois), et à un réseau national le RéNAAT au Togo.

Le tableau décrit le projet financé par l'AFD :

Durée	3 ans, du 1 ^{er} mars 2023 au 28 février 2026
Budget total contractuel	1 011 910 €
Lieux	Burkina Faso et Togo
	<p>Objectif global :</p> <p>Soutenir la transition agroécologique des paysans et paysannes du Burkina Faso et du Togo par des acteurs locaux professionnels et autonomes qui travaillent en réseau et partagent leur expérience à l'échelle de la sous-région.</p> <p>Objectif(s) spécifique(s) :</p>

Objectifs de l'action	<p>OS 1 : Accompagner la professionnalisation et l'autonomie des partenaires historiques de Terre & Humanisme au Burkina Faso ;</p> <p>OS 2 : Promouvoir l'agroécologie au Burkina Faso et au Togo, au travers des réseaux nationaux renforcés ;</p> <p>OS 3 : Soutenir les dynamiques de diffusion de l'agroécologie à l'échelle de la sous-région par les échanges entre pairs/acteurs et la capitalisation d'expériences.</p>
Bénéficiaires directs	3 915 paysan.ne.s et agents du secteur agricole, public, privés et associatifs
Bénéficiaires indirects	19 500 personnes dont 5 000 consommateurs/grand public
Résultats attendus	<p>R1.1 Les compétences et capacités institutionnelles et organisationnelles des 3 associations partenaires sont renforcées.</p> <p>R1.2. Les modèles techniques et économiques des fermes écoles partenaires sont consolidés et pérennisés.</p> <p>R2.1. Les réseaux nationaux sont soutenus dans leur structuration et leur montée en compétences (gestion de projet, gouvernance, gestion administrative et financière, communication...) pour une plus grande autonomie.</p> <p>R2.2. Les réseaux nationaux sont soutenus dans la mise en œuvre de leur plan d'action pour diffuser l'agroécologie.</p> <p>R3.1. Les collectifs nationaux et sous-régionaux sont soutenus dans leurs échanges pour une large diffusion des pratiques agroécologiques.</p>
Activités principales	<p>A.1.1.1. Soutien aux ressources humaines et fonctionnement sur 13 mois.</p> <p>A.1.1.2. Renforcement des compétences et capacités organisationnelles et financières pour les associations partenaires.</p> <p>A.1.2.1. Appui stratégique à la viabilité technique et économique des fermes-écoles partenaires.</p> <p>A.1.2.2. Investissements générateurs de revenus sur les fermes écoles des associations partenaires.</p> <p>A.2.1.1. Appui aux réseaux nationaux pour leur professionnalisation (appui aux ressources humaines et fonctionnement et formation du personnel).</p>

	<p>A.2.1.2. Appui aux réseaux nationaux pour améliorer leur gouvernance (soutien à la tenue de leur AG, intégration des femmes dans les instances de gouvernance).</p> <p>A.2.2.1. Appui au plan d'action du RBIA sur 13 mois.</p> <p>A.2.2.2. Appui au plan d'action du RéNAAT sur 3 ans.</p> <p>A.3.1.1. Appuis aux réseaux nationaux pour des rencontres inter partenaires et voyages d'échanges dans la sous-région.</p> <p>A.3.1.2. Les modèles de diffusion de l'agroécologie sont analysés, capitalisés et partagés aux acteurs engagés en agroécologie aux échelles nationales et sous- régionales.</p>
--	---

III. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par « TERRE & HUMANISME », financé à hauteur de 59% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe pour les dépenses réalisées au sein du projet. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par « TERRE & HUMANISME » pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe 2,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD

IV. Organisation de l'audit

IV1. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit.

Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

IV2. Lieu d'Intervention

Les interventions se dérouleront principalement au siège de Terre et Humanisme, à Lablachère, en Ardèche, France, notamment pour la réalisation de la réunion de cadrage (voir chapitre V1.). Les audits pourront cependant se réaliser à distance, toutes les pièces nécessaires étant dématérialisées et transmissibles sous format informatique.

V. Déroulement et Etendue de l'audit

L'audit se déroulera en deux temps

V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par l'OSC du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à l'OSC en début de projet.

V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement ;
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne

catégorie budgétaire ;

- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de « TERRE & HUMANISME » ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles ;

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe 2. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

VI. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie V2 devra avoir lieu après la fin du projet (date de fin prévue au 28/02/2026). Le rapport d'audit devra être fourni dans les six mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf annexe 2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

VII. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre « TERRE & HUMANISME » et l'AFD ;
- le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, en fonction de l'AMI auquel le projet a été déposé et sélectionné, est disponible sur le site de l'AFD ;
- Conventions entre « TERRE & HUMANISME » et chaque partenaire du projet ;
- Les rapports narratifs du projet ;
- Le rapport financier du projet au 28/02/2026 ;
- Le budget détaillé du projet ;
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications ;

VIII. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à « TERRE & HUMANISME » :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit ;
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à 20 000 euros (cf. Annexe X.3).

IX. Traitements des applications

IX.1 Evaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

Critères	
OFFRE TECHNIQUE	60%
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
OFFRE FINANCIERE	40%
TOTAL	100%

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet « Agroécologie pour la souveraineté alimentaire et l'adaptation aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest – Phase 3 – (PASAAO III) » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

IX.2 Budget

Le budget maximum pour l'audit est de 13000 euros toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain incluses.

X. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : Audit financier - PASSAO III », impérativement à l'adresse suivante : Virginie TOUSSAINT, Coordinatrice du Pôle Solidarité Internationale, vtoussaint@terre-humanisme.org, avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : le 26/03/2024

XI. Annexes

X.1 Budget du Projet

DEPENSES

N° projet : CZZ3605 01 B Tranche 1 : 24 mois Tranche 2 : 12 mois	Total dépenses prévisionnelles (convention) (en €)	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des dépenses prévisionnelles /total dépenses prévisionnelles (convention) (en %)
Types de dépenses (en €) (à détailler et sigles à expliciter)				
Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier	134 652	125 730	8 922	13%
Sous total 2 - Achats et services extérieurs	49 072	40 023	9 049	5%
Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes	78 623	36 861	41 762	8%
Sous total 4 - Frais de voyages, de déplacements et de mission	107 095	82 548	24 547	11%
Sous total 5 - Activités non ventilables	81 814	60 814	21 000	8%
Sous total 6 - Ressources Humaines	346 012	251 798	94 214	34%
Sous total 7 - Fonds redistributifs	90 372	90 372	0	9%
A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6)	887 640	688 146	199 494	88%
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)			0	0%
C-Total coûts directs (A+B)	887 640	688 146	199 494	88%
D-Coûts indirects	124 270	96 340	27 930	12%
14 % de la ligne C	124 270	96 340	27 930	12%
TOTAL GENERAL (C+D)	1 011 910	784 486	227 424	100%

RESSOURCES

N° du projet : CZZ3605 01 B Tranche 1 : 24 mois Tranche 2 : 12 mois Origine des ressources (en €) (à détailler et sigles à expliciter)	Total ressources prévisionnelles (convention) (en €)	Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des ressources prévisionnelles /total ressources prévues (convention) (en %)
1 - Contribution de l'AFD et des Ministères français				
Subvention de l'AFD (DPA-OSC)	600 000	465 152	134 848	59%
Part de la subvention AFD (DPA-OSC) reçue en tranche 1 mais non consommée en tranche 1				
Autres financements AFD (à détailler) :				
	0		0	0%
Tous ministères français - services centraux et déconcentrés (à détailler)			0	0%
Sous-total 1 - Contribution AFD et des Ministères français	600 000	465 152	134 848	59%
2 - Autres ressources mobilisées				
2.1 - Ressources d'origine privée				
Total des valorisations d'origine privée (cf onglet valorisations)			0	0%
Fonds apportés par l'OSC	56 622	26 546	30 076	6%
Autres fonds privés (à détailler)				
Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI)	60 000	60 000	0	6%
Misereor	75 000	30 000	45 000	7%
Fondation de France	100 000	100 000	0	10%
Réseau international FAR	39 998	39 998	0	4%
Fonds de renforcement institutionnel et organisationnel (Frio)	17 500	0	17 500	2%
Fondation Géotec	20 000	20 000	0	2%
Recettes locales (à détailler)			0	0%
Partenaires locaux (à détailler)				
Contribution apportées par des partenaires financés sur le projet	12 790	12 790	0	1%
Sous-total 2.1 - Ressources d'origine privée	381 910	289 334	92 576	38%
2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale				
Total des valorisations d'origine publique (cf tableau des valorisations)			0	0%
Collectivités territoriales françaises (à détailler)				
			0	0%
Pouvoirs publics nationaux (à détailler)				
Principauté de Monaco (Coopération Monégasque au Développement)	30 000	30 000	0	3%
Etablissements publics hors tutelle de l'Etat (à détailler)				
			0	0%
Etablissements publics sous tutelle de l'Etat (à détailler)				
...			0	0%
Sous-total 2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale	30 000	30 000	0	3%
Sous-total 2 - Autres ressources mobilisées	411 910	319 334	92 576	41%
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES	1 011 910	784 486	227 424	100%

X.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement

LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

Auditeur (nom/statut/adresse) :
Certification/qualification :
OSC ou partenaire audité :
Dates de l'audit :
N° convention AFD
Montant audité :
Tranches :

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
Avant AMI 2023 : L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ? -A partir AMI 2023 : L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 60% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
1.2. Obligations contractuelles		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		

Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
1.3. Analyse du plan de financement		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
<p>Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire?</p> <p>Si vous avez-vous constaté une variation inférieure ou supérieure à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?</p>		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés :		

<p>- La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors frais administratifs et de structure)</p> <p>- les coûts indirects sont plafonnés à 14% des coûts directs du projet (% à vérifier en fonction de l'AMI auquel a été déposé et sélectionné le projet)</p>		
<p>Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?</p>		
<p>1.4. Vérification du système comptable</p>		
<p>Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?</p>		
<p>Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?</p>		
<p>Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?</p>		
<p>Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?</p>		
<p>1.5. Contrôle des dépenses</p>		
<p><u>Conformité à la législation applicable</u></p>		

<p>- Les règles communautaires et nationales ont-elles été respectées ?</p> <p>- Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention. ▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat). ▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ? 		
<p><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></p> <p>- Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ?</p> <p>- A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ?</p>		
<p><u>Dépenses de personnel</u></p> <p>- Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention?</p> <p>- Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ?</p>		

<ul style="list-style-type: none"> - Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ? - Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ? 		
<p><u>Voyage et hébergement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ? - Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ? - Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ? - Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ? 		
<p><u>Les dépenses d'équipement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité > 10 000 €) ? - Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme à celle prévue par le guide méthodologique ? 		

<p>- Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ?</p>		
<p><u>Expertises externes</u></p> <p>- Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ?</p> <p>- Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention ?</p>		
<p><u>Taux de change</u></p> <p>- La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié ?</p> <p>- Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ?</p> <p>- Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ?</p>		

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
Un rapport d'audit, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles		

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet.		
Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.		

X.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : _____ (le
"Marché")

A : _____ (le "Maître
d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹;
 - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

- 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr2>;
 - 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
 - ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

- iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial³.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

³ Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de⁴ _____

En date du : _____ jour de : _____

⁴ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.



Terre & Humanisme
l'agroécologie se cultive

En partenariat
avec

